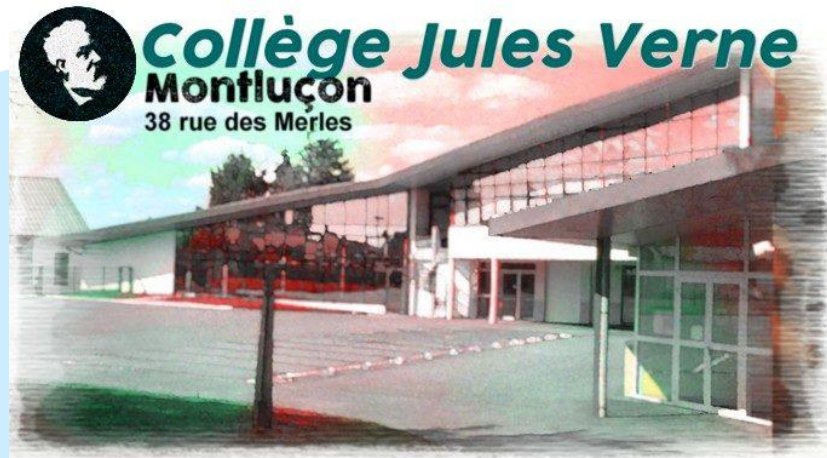
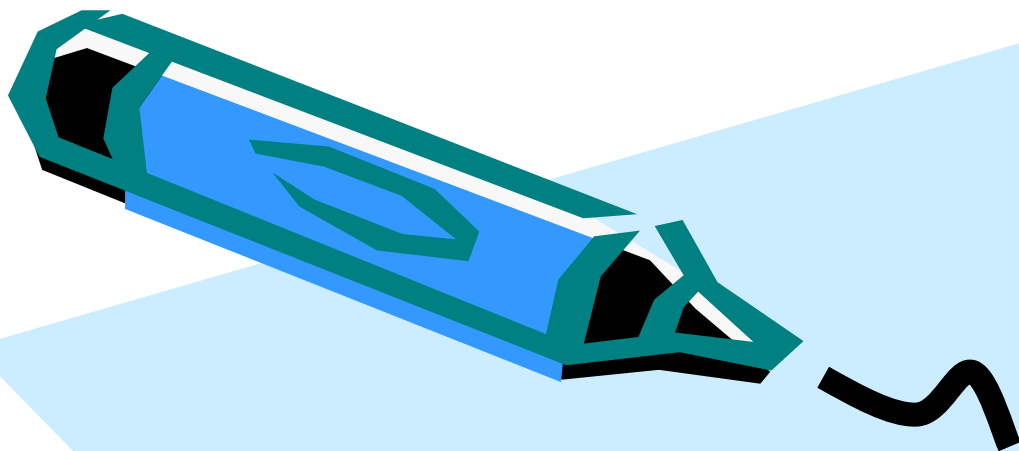




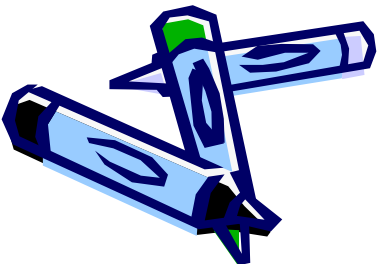
Les délégués élèves du Conseil de la Vie Collégienne au collège Jules Verne



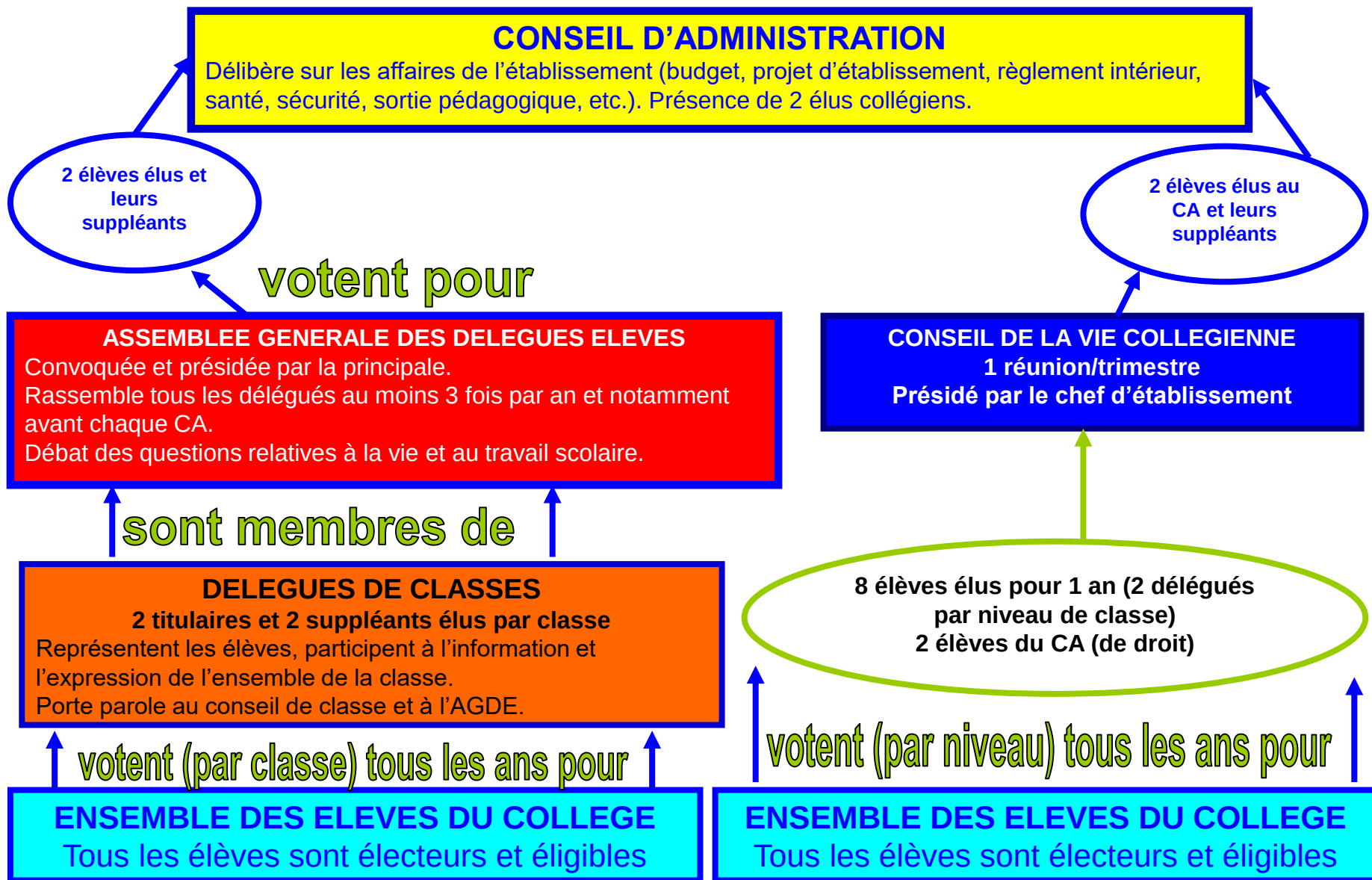
Être électeurs, être élus au collège

Être électeur et électrice au collège, c'est un droit qui ne doit pas être négligé et c'est un acte d'apprentissage de la citoyenneté.

Être élu(e) au collège, c'est une prise de responsabilité, c'est vouloir participer à l'évolution des choses, c'est une expérience collective et personnelle riche.



Les liens entre les instances du collège



La composition du CVC

10 Représentants des collégiens élus parmi les élèves de tous les niveaux (8 délégués élus + 2 délégués de droit)



- 2 représentants des 6èmes
- 2 représentants des 5èmes
- 2 représentants des 4èmes
- 2 représentants des 3èmes
- + 2 représentants du CA de droit

Les titulaires sont assistés de suppléants.

10 Représentants « adultes »

Présidence : Chef d'établissement

Représentants des personnels : Secrétaire générale, CPE, 3 enseignants volontaires, 2 personnels ATSS volontaires

Représentants des parents: 2 parents d'élèves proposés par les représentants de parents

Si besoin, tout autre personnel ayant un intérêt lié à l'ordre du jour (AED, agent, infirmière, AS...) pourra être invité à participer à la réunion.

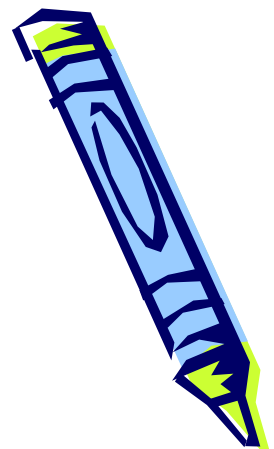
Les attributions du CVC

- Permettre aux élèves de prendre la parole pour mieux prendre en compte leurs attentes et d'émettre des avis et des propositions pour **améliorer leur vie de collégien** (conditions de travail et de vie au collège : le cadre de vie, le règlement intérieur, le foyer des élèves, la demi-pension, l'hygiène aux toilettes, l'intégration des nouveaux élèves...)
- Pour que les collégiens apprennent et comprennent **comment et pourquoi certaines décisions sont prises** au sein du collège, pour **favoriser l'expression collégienne** et l'encadrer (apprendre à dialoguer, échanger, débattre....)
- Permettre aux élèves d'**impulser des actions, de valoriser leurs initiatives et développer leur autonomie** tout en les préparant à la vie lycéenne (CVC au collège/CVL au lycée)



« confronter » les attentes de chacun pour aller dans le sens de l'intérêt commun.

Quelques exemples

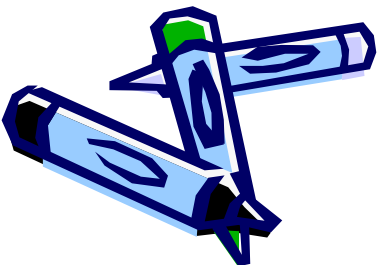


- Proposition de nouveaux clubs, nouvelles activités
- Actions de solidarité
- exposition des talents des collégiens
- La réfection ou la décoration de certains lieux
- L'organisation et/ou la participation à des concours
- Réécriture du Règlement Intérieur
- ... à vous de proposer ...

CVC : ses droits et ses limites

Le CVC est un lieu d'échanges afin de permettre aux élèves de participer à la vie de l'établissement.

Il n'est pas « force de décision » ce qui veut dire que ce n'est pas parce que le CVC propose un nouveau projet qu'il sera réalisé. L'accord du Conseil d'Administration est indispensable.



Être délégué(e) du CVC, c'est :

Être un(e) élu(e) qui est capable de donner un exemple positif.

Être l'interlocuteur des adultes.

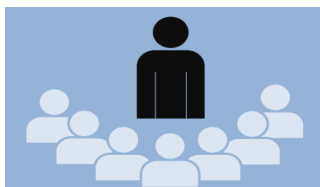
Quelqu'un qui a des devoirs vis-à-vis de ses camarades et notamment celui de participer aux réunions.

Être le porte parole de tous les élèves.



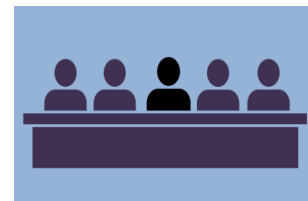
Quels sont mes engagements ?

Auprès des collégiens



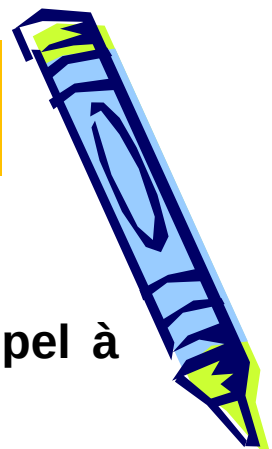
- Être disponible et à l'écoute
- Communiquer sur les actions du CVC
- Consacrer un peu de son temps personnel
- Prendre des initiatives

Lors des réunions



- Être présent aux réunions ou se faire remplacer
- Proposer et s'impliquer dans les projets en représentant fidèlement tous les collégiens
- Réfléchir ensemble

Le calendrier des élections



Du 28/09 au 2 octobre 2026 : Elections des délégués de classe

Lundi 5 Octobre 2026 à 12h45 en salle d'étude : AGDE pour appel à candidatures au CA et au CVC

Vendredi 9 Octobre 2026 à 12h45 en salle du foyer : Elections des représentants collégiens au CA

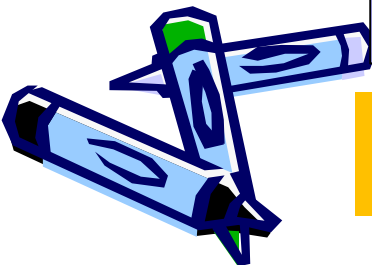
Du 5 octobre au 7 octobre 2026 : Dépôt des candidatures du CVC, affichage des professions de foi / Campagne électorale

Du lundi 12 octobre au mardi 13 octobre 2026 : Elections des délégués au CVC (2 niveaux par jour)

Tous les élèves peuvent voter !

L'élection se déroulera par niveau de classe

(tous les élèves de 6^{ème} éliront leurs deux délégués au CVC, tous les élèves de 5^{ème} éliront leurs deux délégués au CVC, etc...)



Une formation sera proposée aux différents délégués courant novembre 2026.

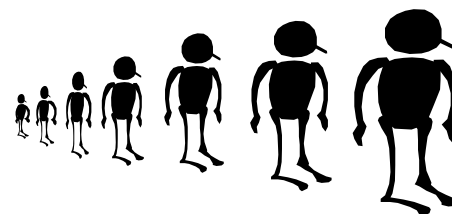
Etre candidat aux élections du CVC

- Tu veux participer toi aussi à faire évoluer la vie collégienne ?
- Tu peux participer toi aussi à la démocratie collégienne ?
 - Tu as des idées ? Des projets ?
Ou simplement l'énergie et l'envie de partager ?



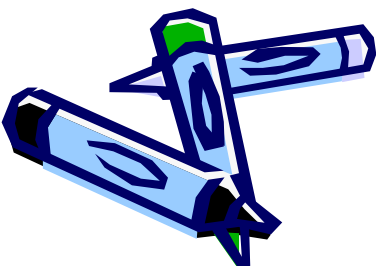
Engagez-vous
Votez!
Présentez-vous

Tous les élèves peuvent être candidats !



Devenez acteur de vos années collège !!

DEMANDE TON FORMULAIRE DE
CANDIDATURE AUPRES DE LA CPE

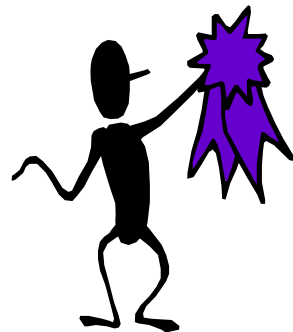


Comment être candidat aux élections du CVC ?

Les **élèves intéressés** devront déposer leur candidature auprès de la CPE pour **le 7/10/2026 au plus tard**.

Pour que la candidature soit valable, il faut trouver **un(e) suppléant (e)** et présenter à vos camarades, vos motivations et qualités de candidat à travers une profession de foi.

Votre **profession de foi** sera affichée avant le scrutin afin que vos camarades puissent réfléchir et choisir le jour du vote.



Pourquoi être candidat au CVC ?

- Pour améliorer les **conditions de vie au collège**.
- Pour **dialoguer**, échanger, débattre, **entreprendre**, savoir et comprendre...
- Pour être **associés aux décisions**.
- Pour **être acteur** de la vie du collège.
- Pour **l'expérience** collective et personnelle riche.
- Pour devenir une **citoyenne et un citoyen actif**.

Les élèves veulent toujours faire « bouger les choses », mais très peu prennent des responsabilités.

C'est l'occasion de « se lancer » !

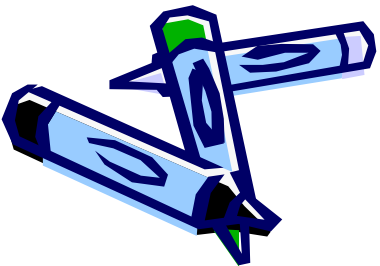


Comment est-on élu délégué au CVC ?



C'est un Suffrage direct : tous les élèves sont électeurs et peuvent voter.

C'est un Scrutin plurinominal à un tour : Il faut recueillir la **majorité relative** pour être élu (le plus grand nombre de suffrages exprimés). En cas d'égalité, c'est le plus jeune des candidats qui est élu.



Un bulletin valablement exprimé n'est ni nul (trop de noms, annotations notées...), ni blanc (feuille blanche).



L'accompagnement des élus collégiens

L'ensemble des adultes du collège vous apporteront les renseignements et conseils nécessaires pour vous accompagner durant l'année scolaire et vous permettre de remplir le plus efficacement possible vos missions.

BONNES ELECTIONS !

BON MANDAT !

Mme DEFFONTIS

